



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 02-2025

AU CONSEIL GENERAL

Demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.- au crédit de CHF 950'000.- accordé par le préavis 09-2022 pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village



Date et lieu proposés pour la Cogefin :
Mercredi 16 avril 2025 à 18h00
Au Foyer de la Maison Bodzérane

Bougy-Villars, le 8 avril 2025

AU CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre approbation le crédit complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village.

2 Historique

La Municipalité a soumis au Conseil général le préavis 06-2022, dans la séance du 14 juin 2022, pour une demande de crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège construite en 2003.

Dans cette séance, le Conseil général, suivant l'avis de la commission ad'hoc, a décidé de refuser ce préavis, l'estimant insuffisamment ambitieux et a demandé à la Municipalité de revoir le projet.

Lors d'un Conseil général extraordinaire, le 5 juillet 2022, un groupe de travail a été nommé pour ce projet. Ce groupe de travail, composé de 2 membres de la municipalité, 3 conseillers généraux et l'architecte paysagiste en charge du projet, a développé un concept beaucoup plus global d'une vraie place au cœur du village.

Outre un espace ludique pour les enfants, cette place offre un lieu de rencontre et de manifestation pour toutes les générations et permet de profiter du panorama et de la vue sur le lac et les montagnes voisines.

Ce nouveau projet présenté dans le préavis 09-2022 estimé à CHF 950'000.- est accepté par le Conseil général dans sa séance du 08 novembre 2022.

Les travaux démarrent à l'automne 2024 dans la foulée de la création des caves communales (préavis 05-2022) et en coordination avec le chantier de la Grand Rue (préavis 04-2020) et celui du chauffage à distance (préavis 01-2024).



3 Coûts des travaux

3.1 Dans le cadre du préavis 09-2022 une estimation du coût des travaux faite dans le cadre de l'avant-projet a été présentée comme suit :

Estimation des travaux

Installation et travaux préparatoires	CHF 36'840.-
Terrassement et mises en forme brute	CHF 40'320.-
Canalisations et conduites	CHF 18'360.-
Revêtements et surfaces en dur	CHF 153'224.-
Construction et ouvrages divers	CHF 58'750.-
Installations et équipements	CHF 307'400.-
Engazonnements et plantations	CHF 74'845.-
Divers et imprévus +/- 5%	CHF 34'486.-
Total travaux	CHF 724'225.-

Estimation des honoraires

Phase 32 : projet de l'ouvrage	CHF 32'110.-
Phase 33 : autorisation de construire	CHF 4'420.-
Phase 41 : appels d'offres, comparaison, adjudication	CHF 32'110.-
Phase 51 : projet d'exécution	CHF 28'470.-
Phase 52 : exécution de l'ouvrage	CHF 51'740.-
Phase 53 : mise en service et achèvement des travaux	CHF 8'060.-
Rabais CHF 10.-/heure	CHF -12'070.-
Total honoraires	CHF 144'840.-

Frais de débours	CHF 4'500.-
------------------	-------------

Montant total travaux, honoraires, débours **CHF 873'565.-**

TVA 7.7% (arrondi)	CHF 67'264.-
--------------------	--------------

Total général selon préavis TTC **CHF 940'829.-**

3.2 Soumissions

Les soumissions rentrées selon le descriptif des travaux ont fait apparaître des coûts de :

Paysagisme	CHF 637'579.-
Maçonnerie	CHF 157'561.-
Total honoraires	CHF 148'870.-
Montant total travaux, honoraires, débours	CHF 944'010.-
TVA 8.1% (arrondi)	CHF 76'464.-
Total soumission	<u>CHF 1'020'474.-</u>

Le total de la soumission est donc supérieur de 8% au budget établi en phase de projet.

Le principal surcoût lors de l'étape soumission concerne le montant prévu initialement dans le budget de CHF 100'000.- pour la maçonnerie alors qu'il est ressorti à CHF 157'000.- dans la soumission. La complexité de réalisation des murs en courbe a été clairement sous-estimée.

3.3 Détail des principaux surcoûts selon travaux en cours

Certains travaux n'ont pas été prévus dans la soumission, à savoir en particulier les terrassements pour la construction des murs soit un coût supplémentaire de CHF 11'920.-, la mise en place d'installations électriques pour des bornes d'éclairage pour CHF 7'093.- et des installations sanitaires pour CHF 10'500.- pour l'arrosage automatique.

Un budget supplémentaire de CHF 41'258.-, pour la mise en place d'un ascenseur, fut nécessaire à la suite d'une opposition de l'AVACAH en raison d'un accès au site jugé insuffisant pour les personnes à mobilité réduite. L'ascenseur remplace l'escalier prévu pour un montant de CHF 25'000.-

Après le début du chantier la municipalité et les entreprises ont pris la décision de remplacer les murs en limite parcellaire à l'ouest, en raison de leur fragilité découverte lors des travaux de terrassement, par des murs en béton armé coulés en place. Coût total des travaux (suppression des murs existants + réalisation des nouveaux murs) CHF 44'682.-

Au cours des premiers mois de travaux, décision a été prise d'étanchéifier la dalle béton du futur belvédère. Montant CHF 5'060.-.

La Municipalité a souhaité également profiter de cette période de travaux pour réaliser un crépi des façades en béton brut se situant dans la zone du chantier. Montant estimatif CHF 10'000.-.

A noter que l'augmentation du taux de la TVA de 7.7% au moment du préavis à 8.1% actuellement engendre un coût supplémentaire d'environ CHF 4'000.-.

Le coût total attendu du projet est donc de CHF 1'140'000.- TTC. Par rapport au budget de CHF 940'829.- TTC, respectivement au préavis 09-2022 de CHF 950'000.-, il y a ainsi un surcoût de CHF 190'000.-. Le total du coût total des travaux est donc supérieur de 21% au budget établi en phase d'avant-projet.

En résumé ces surcoûts sont pour l'essentiel liés aux aléas habituels de chantiers et à de nouvelles orientations à prendre au fur et à mesure de l'évolution des travaux.

3.4 Synthèse de l'évolution des coûts

Total selon budget	CHF 940'829.-
Total soumission	CHF 1'020'474.-
Coût total attendu	CHF 1'140'000.-
Montant accordé selon préavis 09-2022	CHF 950'000.-
Surcoût	CHF 190'000.-

Le coût final attendu étant supérieur de CHF 190'000.- pour les raisons évoquées plus haut, la Municipalité sollicite, par prudence, un crédit complémentaire de CHF 200'000.- afin de mener le projet à son terme.

Le projet est proche d'être terminé, et le résultat est prometteur. Il est difficile de tout prévoir au départ dans la gestion d'un tel projet et la Municipalité a dû réagir et décider face à la réalité de certains aspects du chantier découverts au fur et à mesure. Elle a pris ces décisions en ayant à l'esprit la cohérence du projet, le contrôle du budget et l'intérêt général de la commune.

4 Financement

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune.

Conformément au manuel MCH2 pour la catégorie d'immobilisations « Travaux de génie civil », il sera amorti entre 20 et 40 ans. La détermination de la durée se fera lors de la finalisation des travaux et selon la durée de vie de chaque objet.

Ces installations feront partie du patrimoine administratif de la Commune étant donné qu'il s'agit d'installations affectées à des tâches d'utilité publique (art. 26 al.1, « patrimoine administratif » let. a du Règlement sur la comptabilité des communes, RCom).

5 Conclusions de la Municipalité

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Vu le préavis N° 02-2025 de la Municipalité du 8 avril 2025,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- **D'accorder un crédit un crédit complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village**
- **De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


Le Syndic
Claude-Olivier Rosset



La Secrétaire

Fabienne Aeby

Membre de la Municipalité concerné : M. Florent Morandi, Municipal.